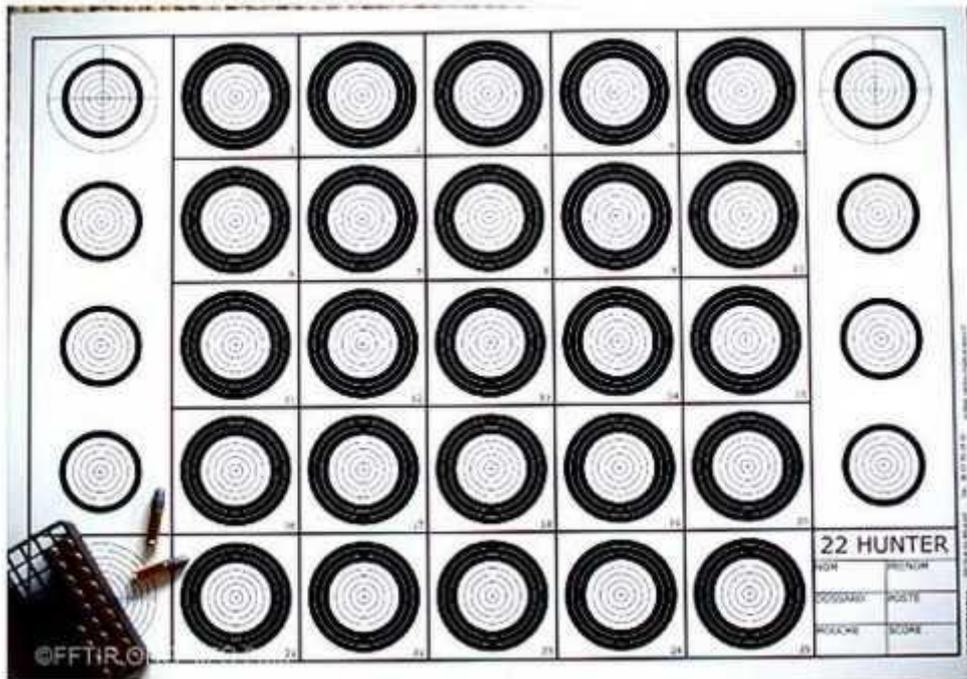




LE C. T. F. ORGANISE LE 23 mars 2014



un bench rest 50 mètres 22 LR

Le concours est ouvert à tous les possesseurs d'une affiliation 2014 et

d'un extrait de casier judiciaire valable à fournir le jour du concours

arme 22 lr: lunette grossissement au choix

munition : 22 LR

timing :45 minutes par période de tirs

installation matériel : 10 minutes (pied bench avant et arrières , sacs sable ou autres moyen de calage de l'arme)

essais : 10minutes et tirs à volonté dans les 8 cibles latérales (4 à gauche et 4 à droite

concours : 25 minutes pour 25 balles (1 dans chaque cible)

chaque période de tir est annoncée par le commissaire de tir et sont communes à l'ensemble des tireurs en place , lors du concours toutes les périodes de 5 minutes sont annoncées et la dernière période énumérée par minutes restantes

Les points:

le décompte des points se fait à l'aide d'une jauge , le point supérieur est toujours accordé en cas de morsure de la ligne , mais seule la partie cylindrique créé par le passage de la balle est pris en compte, les éventuels bavures ou déchirures ne donnent pas droit au point supérieur .

la mouche complètement effacée : 11

puis les points se décompte par tranche de 1

si plusieurs tirs sont fait dans la même cible seul le + petit est pris en compte et les autres sont annulés , si plus de 25 coups sont comptabilisés dans les cibles concours , chaque coups comptés en + annule une cible complète

Le décompte des points se fait au chalet par l'administrateur responsable (Mr Gossiau)et ses décisions sont sans appels .

les cibles ne peuvent pas être emportée avant la fin de la remise des prix

Prix au 3 premiers et tirage au sort d'un lot tombola attribué lors de la remise des prix , la présence est obligatoire pour participer à la tombola

inscriptions 10 € , pas de rachat possible

restauration

potée aux choux saucisses campagne 8 €

Pour le CTF

B Streignard

Responsables concours Dumont Vincent et Vanhee Jean Marc

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le stricte respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
11. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Responsabilités :

Par leur inscription au concours , chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans restriction